

Laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'Environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'Environnement.

ANALYSES - RECHERCHE

Enregistrement: 20/01/2025 (16:18)

Arrivée : 17/01/2025 Registre : 2025-01-18080 Administration et Ressources

RACINE Virginie

MAIRIE DE ST LUNAIRE

35800 ST LUNAIRE

MAIRIE DE ST-LUNAIRE

1 7 JAN, 2025

RAPPORT D' ESSAI N° 25.74.2

Nature de l'échantillon : Eau douce traitée

Prélèvement Date : 09/01/2025 11:19

Préleveur : Julien GASTINE Méthode : FDT 90-520 *

Localisation exacte : urbain, impasse paul Lebreton, services techniques, salle

de pause

Conditions de transport : Frais

Désinfection : Aucune
Observation : Néant

Date de réception : 09/01/2025 15:37

Date de début d'analyse au laboratoire : 09/01/2025

Données fournies par le client

Usage : Alimentation en eau potable - Distribution

Demande : D2MTX

UGE : 57 - SAINT LUNAIRE

Installation : 35000338 - ST LUNAIRE_BOIS JOLI_ST LUNAIRE

PSV : 724 - BOURG Commune : SAINT-LUNAIRE

Motif de prélèvement : CP
Type de visite : D2
Type d'analyse : D2MTX

RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE



N° 25.74.2 Page 1 sur 2

ESSAIS

ACCRÉDITATION

N 1-1951

PORTÉE
DISPONIBLE SUR

WWW.COFRAC.FR

L'accréditation de la Section Laboratores du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole «°». Le rapport ne comporte que les objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'approbation du laboratoire.

Paramètre	Résultat	Norme de qualité (1)
Micropolluants minéraux		
Méthode NF EN ISO 17294-2 - Dosage par ICP/MS		
Cuivre *	0,0186 mg/L	1 - 2
Nickel *	7,0 µg/L	20
Plomb *	<1,0 µg/L	10

Le laboratoire engage sa responsabilité sur la validité des résultats et le cas échéant sur la conclusion, sous couvert de la fiabilité des données fournies par le client.

(1) Normes de qualité : Limites de qualité en gras, Références de qualité en italique, Eaux destinées à la consommation humaine (Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'Arrêté du 11/01/2007)

Rennes, le 13/01/2025 Pour le Directeur Dominique VERREY Responsable de validation





Laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'Environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'Environnement.

MAIRIE DE ST LUNAIRE

MAIRIE DE ST-LUNAIRE

35800 ST LUNAIRE

17 JAN. 2025

COURRIER ARRIVER

RAPPORT D'ESSAI N° 25.74.1

Nature de l'échantillon

: Eau douce traitée

Prélèvement

Date : 09/01/2025 11:25 Préleveur : Julien GASTINE Méthode : FDT 90-520 *

Localisation exacte

Désinfection

Observation

: urbain, impasse paul Lebreton, services techniques, salle

de pause : Frais

Conditions de transport

: Flamme : Néant

Date de réception

: 09/01/2025 15:37

Date de début d'analyse au laboratoire

: 09/01/2025

Données fournies par le client

Usage : Alimentation en eau potable - Distribution

Demande · D2

UGE : 57 - SAINT LUNAIRE

Installation : 35000338 - ST LUNAIRE BOIS JOLI ST LUNAIRE

PSV : 724 - BOURG Commune : SAINT-LUNAIRE

Motif de prélèvement : CS : D2 Type de visite Type d'analyse : D2

RESULTATS DES ANALYSES IN SITU



N° 25.74.1 Page 1 sur 4

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des atteste de la competence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accrédatation qui sont identifiés par le symbole « * ». Le rapport ne comprote que les objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'acceptable sont el shoratoire.

l'approbation du laboratoire

Paramètre	Résultat	Norme de qualité (1)	
Caractéristiques organoleptiques			
Méthode interne ESS_PREM_PT_036 - Examen organoleptique			
Saveur in situ	Absence d'anomalie	Absence d'anomalie	
Couleur in situ	Absence d'anomalie	Absence d'anomalie	
Aspect in situ	Absence d'anomalie	Absence d'anomalie	
Odeur in situ	Absence d'anomalie	Absence d'anomalie	
Physico-chimie			
Méthode NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie			
Chlore libre in situ *	0,16 mg/L Cl2	0,16 mg/L Cl2	
Chlore total in situ *	0,24 mg/L Cl2	0,24 mg/L Cl2	
Méthode NF EN ISO 10523 - Potentiométrie			
Potentiel hydrogène (pH) in situ *	8,1 unité pH	6,5 - 9	
Méthode interne ESS_PREM_PT_047 - Thermométrie			
Température de l'eau in situ *	9,2 °C	25	
Méthode Calcul - Calcul			
Chlore combiné in situ (Chloramines)	0,08 mg/L Cl2		

RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètre	Résultat	Norme de qualité (1)
Bactéries		
Méthode NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000 - Filtration sur membrane	e et culture	
Bactéries coliformes *	<1 UFC/100 mL	0
Escherichia coli *	<1 UFC/100 mL	0
Méthode NF EN ISO 7899-2 - Filtration sur membrane et culture		
Entérocoques intestinaux *	<1 UFC/100 mL	0
Méthode NF EN ISO 6222 - Incorporation en gélose et culture		
Micro-organismes revivifiables à 22°C *	<1 UFC/mL	
Micro-organismes revivifiables à 36°C *	<1 UFC/mL	
Méthode NF EN 26461-2 - Filtration sur membrane et culture		
Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices *	<1 UFC/100 mL	0
Equilibre calco-carbonique		
Méthode NF T 90003 - Titrimétrie		
Titre hydrotimétrique (TH) *	18,2 °f	
Méthode NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie		
Titre alcalimétrique (TA) *	0,0 °f	
Titre alcalimétrique complet (TAC) *	7,8 °f	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		
Méthode interne ESS_ANA_PT_1303 - Extraction liquide/liquide et dos	age par GC/MS/MS	
Benzo(a)pyrène (6) *	<0,0020 µg/L	0,01
Benzo(b)fluoranthène (1) *	<0,010 µg/L	
Benzo(g,h,i)pérylène (3) *	<0,010 µg/L	
Benzo(k)fluoranthène (2) *	<0,010 µg/L	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène (4) *	<0,010 µg/L	
Méthode Calcul		
Somme des 4 HAP (1+2+3+4) quantifiés	<seuil l<="" td="" μg=""><td>0,1</td></seuil>	0,1



Laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'Environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'Environnement.



RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètre	Résultat	Norme de qualité (1)
Chlorure de vinyle *	<0,10 µg/L	0,5
Dichloromonobromométhane *	14,48 µg/L	
Monochlorodibromométhane *	21,50 µg/L	
Tribromométhane *	8,34 µg/L	
Trichlorométhane *	7,37 µg/L	
Méthode Calcul		
Somme des 4 THM quantifiés	51,7 μg/L	100
Micropolluants minéraux		
Méthode NF EN ISO 17294-2 - Dosage par ICP/MS		
Aluminium *	<10 µg/L	200
Antimoine *	<0,50 µg/L	10
Cadmium *	<0,025 µg/L	5
Chrome *	<1,0 µg/L	50
Cuivre *	0,0105 mg/L	1 - 2
Fer total *	<20 µg/L	200
Nickel *	4,6 µg/L	20
Plomb *	<1,0 µg/L	10
Minéralisation		
Méthode NF EN 27888 - Conductimétrie (avec dispositif de compensation de température)		
Conductivité à 25°C *	546 μS/cm	200 - 1100
Physico-chimie		
Méthode NF EN ISO 7887 (méthode C) - Colorimétrie automatisée (méthode optique)		
Couleur *	<5 mg/L de Pt	15
Méthode NF EN ISO 7027-1 - Néphélométrie		
Turbidité *	<0,20 NFU	2
Méthode NF EN ISO 15923-1 - Spectrométrie automatisée		
Ammonium *	< 0,03 mg/L NH4	0,1
Nitrate *	13,5 mg/L NO3	50
Nitrite *	< 0,02 mg/L NO2	0,5
Méthode NF EN ISO 10523 - Potentiométrie		
Potentiel hydrogène (pH) *	8,1 unité pH	6,5 - 9
Température de mesure du pH *	12,5 °C	
Méthode NF EN 1484 - Oxydation chimique/Infrarouge		
Carbone organique total *	1,4 mg/L	2
Méthode Calcul		
Nitrate/50+Nitrite/3	0,27 mg/L	1

Le laboratoire engage sa responsabilité sur la validité des résultats et le cas échéant sur la conclusion, sous couvert de la fiabilité des données fournies par le client.

(1) Normes de qualité : Limites de qualité en gras, Références de qualité en italique, selon référentiel précisé dans la conclusion du rapport.





Conclusion

Cette eau répond aux critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur la base des paramètres analysés (Annexe I de l'Arrêté du 30/12/2022 modifiant l'Arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et références de qualité).

Pour déclarer la conformité (ou non) à la norme de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Rennes, le 13/01/2025 Pour le Directeur Dominique VERREY Responsable de validation